



Dispositions d'exécution pour la Maîtrise décentralisée (MVCA) 10 m sur appui

Edition 2023

En complément du règlement MVCA 10 m sur appui, édition 2023, article 3 (finances) et 8 (distinctions), il est décidé :

La finance d'inscription pour le tour à domicile est fixée à CHF 18.-.

Des cartes-couronnes de la « Société des cartes-couronnes Swiss Shooting » sont remises selon les barèmes suivants :

Catégorie I :	392 points et plus	carte-couronne à CHF 12.-
	382-391 points	carte-couronne à CHF 10.-
	372-381 points	carte-couronne à CHF 8.-
	362-371 points	carte-couronne à CHF 6.-
Catégorie II :	387 points et plus	carte-couronne à CHF 12.-
	377-386 points	carte-couronne à CHF 10.-
	367-376 points	carte-couronne à CHF 8.-
	357-366 points	carte-couronne à CHF 6.-

Ces dispositions d'exécution ont été acceptées par le comité de l'ASVTS le 30 mai 2023 à Meggen. Elles entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Le Président :

J. Dessemontet

Le responsable du concours :

Jan Britt